

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2021-6-2-11

Séance du lundi 31 mai 2021

PARTICIPATION FINANCIÈRE DE 405 978 EUROS EN FAVEUR DES CENTRES DE PLANIFICATION ET D'ÉDUCATION FAMILIALE - ANNÉE 2021

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, ALFANO Alfonsa, BAUER Marcel, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFET Françoise, BURGER Etienne, CAHN Mathieu, CARBIENER Thierry, DELMOND Max, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELKOUBY Eric, FERRARI Pascal, FISCHER Bernard, GRAEF-ECKERT Catherine, GRAPPE Alain, GROFF Bernadette, HABIG Michel, HEINTZ Paul, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JURDANT-PFEIFFER Pascale, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KEMPF Suzanne, KLINKERT Brigitte, KOCHERT Stéphanie, LE TALLEC Yves, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARAJO- GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MORITZ Christine, MULLER Betty, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, ORLANDI Fabienne, PAGLIARULO Karine, SCHITTLY Marc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TRIMAILLE Philippe, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, WITH Rémy, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane

EXCUSES AVEC PROCURATION :

COUCHOT Alain donne procuration à PAGLIARULO Karine
ERBS André donne procuration à DOLLINGER Isabelle
GREIGERT Catherine donne procuration à BAUER Marcel
HAGENBACH Vincent donne procuration à Rémy WITH
HELDERLE Emilie donne procuration à BIHL Pierre
HOLDERITH Nadine donne procuration à BURGER Etienne
JENN Fatima donne procuration à WITH Rémy
JUNG Martine donne procuration à ELKOUBY Eric
MEHLEN-VETTER Josiane, donne procuration à GROFF Bernadette
MEYER Philippe donne procuration à JEANPERT Chantal
MILLION Lara donne procuration à SCHITTLY Marc
RAPP Catherine donne procuration à GROFF Bernadette

EXCUSEE :

THOMAS Nicole

ABSENTS :

BERTRAND Rémi, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, ESCHLIMANN Michèle, HOMMEL Denis, OEHLER Serge, PFERSDORFF Françoise, ZAEGEL Sébastien

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU l'article L2112-2 du Code de la Santé Publique,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-1-1-04 du 2 janvier 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-3-2-2 du 15 février 2021 relative au rapport budgétaire 2021 Politique de la solidarité,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-3-8-5 du 15 février 2021 relative au budget primitif 2021 de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-3-8-6 du 15 février 2021 relative aux autorisations de programme et d'engagement du budget primitif 2021,
- VU les budgets prévisionnels 2021 pour le fonctionnement des cinq Centres de Planification et d'Education Familiale haut-rhinois transmis par les centres hospitaliers auxquels ils sont adossés,
- VU la convention pour le Centre de Planification et d'Education Familiale du Groupe Hospitalier de la Région de Mulhouse et Sud Alsace - Site d'Altkirch du 26 février 2001 et ses avenants,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis favorable de la Commission de l'excellence éducative et de l'accompagnement des familles du 10 mai 2021,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve les participations financières nécessaires au fonctionnement de cinq Centres de Planification et d'Education Familiale haut-rhinois, adossés à des centres hospitaliers, pour un montant total de 405 978 €, selon le détail précisé en annexe à la présente délibération,
- Autorise le versement trimestriel des participations financières dues aux cinq centres hospitaliers haut-rhinois pour le fonctionnement des Centres de Planification et d'Education Familiale y adossés,
- Approuve et autorise le Président à signer l'avenant 2021 à intervenir avec le Groupe Hospitalier de la Région de Mulhouse et Sud Alsace - Site d'Altkirch, joint en annexe à la présente délibération,
- Prélève les crédits correspondants sur l'opération P1120001 (65-6568-411).

Mme Josiane MEHLEN-VETTER, en sa qualité de membre du conseil de surveillance du groupe hospitalier de la région de Mulhouse et Sud Alsace, ne participe ni au débat ni au vote.

Mme Karine PAGLIARULO, en sa qualité de membre du conseil de surveillance du centre hospitalier de Guebwiller et des hôpitaux civils de Colmar - Pasteur 2, ne participe ni au débat ni au vote.

Le Président



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité